

Date d'affichage : 27/03/2025

**COMMISSION JURIDIQUE
REUNION DU 26/03/2025**

Présents : MM C. FOURNIER, F. PLAYE, J. VARLET- P. LEMAITRE

Excusé : M. D.HARY

Les personnes membres de la commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part aux délibérations, ni aux décisions.

Plateau U 9 du 01/03/25 à PAYS DE LA LYS

Absence de BLENDÉCQUES LP au plateau sans en avertir le club recevant. Amende 20 euros à BLENDÉCQUES LP.

Matches à plus de 15 jours

U 13 NORD D 3 C 29964450 ANDRES- FRETUN FC. 1er forfait de ANDRES. Homologué : ANDRES 0 – FRETUN FC 3 par forfait. Amende 12 euros à Andres.

U 13 NORD D 4 E 29964684 MARAIS DE GUINES – CALAIS ENTENTE. 1er forfait de MARAIS DE GUINES. Homologué : MARAIS DE GUINES 0 - CAL.ENTENTE 3 par forfait. Amende 12 euros à MARAIS DE GUINES.

U 13 NORD D 4 F 29964723 NORDAUSQUES FC – ANDRES AS B. 2ème forfait de NORDAUSQUES FC. Homologué : NORDAUSQUES 0 - ANDRES AS B 3 par forfait. Amende 18 euros à NORDAUSQUES FC.

U 13 EST D 3C 29976549 THEROUANNE US – ARQUES ES C. 1er forfait de THEROUANNE US. Homologué : THEROUANNE US 0 - ARQUES ES C 3 par forfait. Amende 12 euros à THEROUANNE US.

U 13 EST D 3 C 29976566 GROUP. QUIESTEDE ROQUETOIRE B – COYECQUES US. 1er forfait de GROUP. QUIESTEDE ROQUETOIRE B. Homologué : GROUP. QUIESTEDE ROQUETOIRE B 0 COYECQUES US 3 par forfait. Amende 12 euros à GROUP. QUIESTEDE ROQUETOIRE.

U 13 EST D 4 E 30015978 ALQUINES US – ST MARTIN TATINGHEM. 1er forfait de ALQUINES US – Homologué : ALQUINES US 0 - ST. MARTIN TATINGHEM 3 par forfait. Amende 12 euros à ALQUINES US.

U 13 EST D 4 F 29965232 BON.ARDRES JS – MAMETZ ES C. 1er forfait de BON.ARDRES JS. Homologué : BON.ARDRES JS 0 - MAMETZ ES C 3 par forfait. Amende 12 euros à BON.ARDRES JS.

U 13 SUD D 2 A 29965344 VERTON FC B – LE TOUQUET AC. 1er forfait de VERTON FC B. Homologué : VERTON FC B 0 - LE TOUQUET AC 3 par forfait. Amende 12 euros à VERTON FC.

U 13 SUD D 3 B 29965401 RANG DU FLIERS – BEZINGHEM AS. 1er forfait de RANG DU FLIERS. Homologué : RANG DU FLIERS 0 - BEZINGHEM AS 3 par forfait. Amende 12 euros à RANG DU FLIERS.

U 13 SUD D 3 B 29965414 CONCHIL AS – CAMIERS AL. 1er forfait de CONCHIL AS. Homologué : CONCHIL AS 0 - CAMIERS AL 3 par forfait. Amende 12 euros à CONCHIL AS

U 13 SUD D 3 C 29965456 BEAURAINVILLE ES – BERCK AS B. 2ème forfait de BEAURAINVILLE ES. Homologué : BEAURAINVILLE ES 0 - BERCK AS B 3 par forfait. Amende 18 euros à BEAURAINVILLE ES.

U 13 OUEST D 2 B 29965630 OUTREAU AS – ST LEONARD ES. 1er forfait de OUTREAU AS. Homologué : OUTREAU AS 0 - ST LEONARD ES 3 par forfait. Amende 12 euros à OUTREAU AS

U 13 OUEST D 2 B 29965632 WIMILLE CO – MARQUISE US. 1er forfait de WIMILLE CO. Homologué : WIMILLE CO 0 - MARQUISE US 3 par forfait. Amende 12 euros à WIMILLE CO

U 13 OUEST D 3 C 30016807 BOURTHES US – BOULOGNE CONTI. 1er forfait de BOURTHES US. Homologué : BOURTHES US 0 - BOULOGNE CONTI 3 par forfait. Amende 12 euros à BOURTHES US.

U 13 OUEST D 3 C 30016810 EQUIHEN PLAGE US – BOULOGNE ESL. 1er forfait de EQUIHEN PLAGE US. Homologué : EQUIHEN PLAGE US 0 - BOULOGNE ESL 3 par forfait. Amende 12 EUROS 0 EQUIHEN PLAGE US.

U 13 OUEST D 3 D 29967126 MARQUISE US B – NEUFCHATEL E B. 1er forfait de MARQUISE US B. Homologué : MARQUISE US B 0 - NEUFCHATEL E B 3 par forfait. Amende 12 euros à MARQUISE US.

U 11 EST D 2 A 29968431 EPERLECQUES CA – GROUP. LYSAAFooter. 1er forfait de EPERLECQUES CA. Homologué : EPERLECQUES CA 0 - GROUP. LYSAAFooter 3 par forfait. Amende 12 euros à EPERLECQUES CA

U 11 EST D 3 B 30017635 GROUP. LYSAAFooter B – ST OMER ESSOR. 1er forfait de GROUP. LYSAAFooter B. Homologué : GROUP. LYSAAFooter B 0 - ST OMER ESSOR 3 par forfait. Amende 12 euros à GROUP. LYSAAFooter.

U 11 EST D 3 3 B 30017636 BLARINGHEM US – LUMBRES O B. 1er forfait de BLARINGHEM US. Homologué : BLARINGHEM US 0 - LUMBRES O B 3 par forfait. Amende 12 euros à BLARINGHEM US.

U 11 EST D 3 F 29971825 SENINGHEM NIELLES VAUDRINGHEM – ARQUES ES C. 1er forfait de SENINGH NIEL VAUDR. Homologué : SENINGH NIEL VAUDR 0 - ARQUES ES C 3 par forfait. Amende 12 euros à SENINGH NIEL VAUDR.

U 11 EST D 3 F 29971841 ST OMER ESSOR B – HALLINES AS. 1er forfait de ST OMER ESSOR B. Homologué : ST OMER ESSOR B 0 - HALLINES AS 3 par forfait. Amende 12 euros à ST OMER ESSOR.

U 11 EST D 3 F 29971843 EPERLECQUES CA C – SENINGH NIEL VAUDR. 1er forfait de EPERLECQUES CA C. Homologué : EPERLECQUES CA C 0 - SENINGH NIEL VAUDR 3 par forfait. Amende 12 euros à EPERLECQUES CA.

U 11 EST D 3 G 29971881 GR. QUIESTEDE ROQUETOIRE B – PAYS DE LA LYS D. 1er forfait de GROUP. QUIESTEDE ROQUETOIRE B. Homologué : GROUP. QUIESTEDE ROQUETOIRE B 0 - PAYS DE LA LYS D 3 par forfait. Amende 12 euros à GROUP. QUIESTEDE ROQUETOIRE.

U 11 SUD D 3 B 29972038 BEAURAINVILLE ES – DESVRES JS B. 1er forfait de BEAURAINVILLE ES. Homologué : BEAURAINVILLE ES 0 - DESVRES JS B 3 par forfait. Amende 12 euros à BEAURAINVILLE ES.

U 11 SUD D 3 B 29972040 RANG DU FLIERS – AUBIN SC. 1er forfait de RANG DU FLIERS. Homologué : RANG DU FLIERS 0 - AUBIN SC 3 par forfait. Amende 12 euros à RANG DU FLIERS.

U 11 OUEST D 2 B 29972425 MARQUISE US – ST LEONARD ES. 1er forfait de MARQUISE US. Homologué : MARQUISE US 0 - ST LEONARD ES 3 par forfait. Amende 12 euros à MARQUISE US.

U 15 A 8 A 28819591 MARQUISE US B – ELINGHEN FERQUES. 1er forfait de MARQUISE US B. Homologué : MARQUISE US B 0 - ELINGHEN FERQUES 3 par forfait. Amende 15 euros à MARQUISE US.

U 15 A 8 B 28819741 WIZERNES FC – MARAIS DE GUINES. 1er forfait de WIZERNES FC. Homologué : WIZERNES FC 0 - MARAIS DE GUINES 3 par forfait. Amende 15 euros à WIZERNES FC.

U 15 A 8 B 28819742 HALLINES AS – WATTENCS B. 1er forfait de HALLINES AS. Homologué : HALLINES AS 0 - WATTEN CS B 3 par forfait. Amende 15 euros à HALLINES AS.

U 15 A 8 B 28819744 MAMETZ ES B – LONGUENESSE JS C. 2ème forfait de MAMETZ ES B. Homologué : MAMETZ ES B 0 - LONGUENESSE JS C 3 par forfait. Amende 25 euros à MAMETZ ES.

Journées des 08-09/03/2025

SD1B -28633183 VERTON FC A – CAMPAGNE LES GUINES FC A. Réserve technique de VERTON FC non confirmée, ni appuyée, non recevable. Homologué : VERTON FC A 1 – CAMPAGNE LES GUINES FC A 0. Amende 30€ à VERTON.

SD1B -28633187 ATTIN US A – PAYS DE ST OMER US C. Participation à la rencontre d'un joueur de PAYS DE ST OMER US suspendu. De ce fait, ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 31/03/25. Homologué : ATTIN US A 3 – PAYS DE ST OMER US C 0 par pénalité. Amende 100€ à PAYS DE ST OMER US.

SD1C -28646426 LONGUENESSE JS B – BEZINGHEM AS A. Réserves de BEZINGHEM AS A sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs de l'équipe de LONGUENESSE JS B, les joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain. Confirmées, appuyées, recevables. Après vérification de la FMI du 02/03/2025 en championnat R3A LONGUENESSE JS A – LE TOUQUET ACF CO A, aucun joueur n'est dans ce cas. Homologué : LONGUENESSE JS B 6 – BEZINGHEM AS A 1. Droits non remboursés à BEZINGHEM AS.

SD2A -28681627 TOURNEHEM AS A – BLEROT PLAGE USC B. Réserves de TOURNEHEM AS A sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs de l'équipe de BLEROT PLAGE USC B, les joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain. Non confirmées, ni appuyées, non recevables. Homologué : TOURNEHEM AS A 2 – BLEROT PLAGE USC B 1. Amende 30€ à TOURNEHEM.

SD2C -28633518 ETAPLES AS C – BERCK AS B. 2ème forfait de ETAPLES AS C. Homologué : ETAPLES AS C 0 – BERCK AS B 3 par forfait. Amende 48€ à ETAPLES AS.

SD2D -28633666 DESVRES JS B – ST MARTIN BOULOGNE O B. Participation à la rencontre d'un joueur de ST MARTIN BOULOGNE O B suspendu. De ce fait, ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 31/03/25. Homologué : DESVRES JS B 3 – ST MARTIN BOULOGNE O B 0 par pénalité. Amende 100€ à ST MARTIN BOULOGNE O.

SD3C -28634391 NORDAUSQUES FC A – SAMER RC A. Inscription sur la FMI d'un dirigeant de NORDAUSQUES FC suspendu. De ce fait, ce dirigeant est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 31/03/25. Homologué : NORDAUSQUES FC A 0 – SAMER RC A 3 par pénalité. Amende 100€ à NORDAUSQUES FC A.

SD3D -28710961 LE TOUQUET ACF CO C – BERCK AS C. Participation à la rencontre d'un joueur de BERCK AS C suspendu. De ce fait, ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 31/03/25. Homologué : LE TOUQUET ACF CO C 3 – BERCK AS C 0 par pénalité. Amende 100€ à BERCK AS.

SD3E -28634797 RINXENT USO B – HESDIN L'ABBE US A. Match arrêté à la 61^{mn} par Mr l'arbitre suite à la grave blessure du joueur n°2 de l'équipe de HESDIN L'ABBE (fractures cheville/tibia) nécessitant l'intervention des pompiers, le score étant de 0-3 pour HESDIN L'ABBE et après étude des pièces au dossier, la commission décide de donner match à jouer. Dossier transmis à la Commission de gestion des Compétitions pour date à fixer.

SD4A -28634888 WATTEN CS B – TOURNEHEM AS B. Réserve technique de TOURNEHEM AS B confirmée, appuyée, recevable. La commission, considérant l'avis de la CDA section des lois du jeu, considérant que la réserve technique est recevable sur la forme, dit que la réserve technique est non recevable sur le fond. Homologué : WATTEN CS B 3 – TOURNEHEM AS B 0. Droits non remboursés à TOURNEHEM.

SD4A -28711201 Homologué : BONNINGUES LES ARDRES JS A 4 – ST MARTIN TATINGHEM C 0.

SD4E -28645670 ST INGLEVERT ASEP A – WIMEREUX AS C. Participation à la rencontre d'un joueur de WIMEREUX AS C suspendu. De ce fait, ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 31/03/25. Homologué : ST INGLEVERT ASEP A 3 – WIMEREUX AS C 0 par pénalité. Amende 100€ à WIMEREUX AS.

SD5D -28711425 CALAIS RACING CLUB D – CALAIS BEAU MARAIS F C. Considérant que les titulaires présents au CE et les remplaçants doivent être obligatoirement inscrits sur la FMI, considérant que Mr HUDDLESTONE David LN1920414444, licencié à CALAIS BEAU MARAIS F, a participé à la rencontre en qualité de remplaçant sans être inscrit sur la FMI, considérant que le club de CALAIS BEAU MARAIS F avait la possibilité de rectifier l'erreur en annulant les signatures d'avant match ou en établissant une FM de secours, considérant que l'évocation par la commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas de participation d'un joueur non inscrit sur la FMI, la commission donne match perdu à CALAIS BEAU MARAIS F C. Homologué : CALAIS RACING CLUB D 3– CALAIS BEAU MARAIS F C 0 par pénalité. Amende de 100€ à CALAIS BEAU MARAIS F pour participation d'un licencié du club non inscrit sur la FMI.

SD5E -28636056 ISQUES FC B – LOTTINGHEN RC A. 1^{er} forfait de ISQUES FC B (mail du club). Homologué : ISQUES FC B 0 – LOTTINGHEN RC A 3 par forfait. Amende minorée 15€ à ISQUES FC.

SD5F -28636147 LE PORTEL STADE C – BOULOGNE SUR MER CONTI B. 1^{er} forfait de LE PORTEL STADE C. Homologué : LE PORTEL STADE C 0 – BOULOGNE SUR MER CONTI B 3 par forfait. Amende 25€ à LE PORTEL STADE.

SD6B -28647960 STE MARIE KERQUE US A – CALAIS COURGAIN A. Rencontre non jouée suite à la mise hors compétition des équipes du club de CALAIS COURGAIN (décision du comité directeur du 05/03/2025 après application de l'article 160 de nos RG). Homologué : STE MARIE KERQUE US A 3 – CALAIS COURGAIN A 0 par pénalité.

SD7A -28638512 BOULOGNE S/MER USCO D – RETY US B. 3^{ème} Forfait de RETY US B, ce qui entraîne son forfait général. Homologué : BOULOGNE S/MER USCO D 3 – RETY US B 0 par forfait. Amende 50€ à RETY US.

SD7B -28638603 MAMETZ ES D – CALAIS BEAU MARAIS F E. 2^{ème} forfait de CALAIS BEAU MARAIS F E. Homologué : MAMETZ ES D 3 – CALAIS BEAU MARAIS F E 0 par forfait. Amende 35€ à CALAIS BEAU MARAIS.

SD7C -28638693 RECQUES SUR HEM FC D – NORDAUSQUES FC B. Inscription sur la FMI d'un dirigeant de NORDAUSQUES FC suspendu. De ce fait, ce dirigeant est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 31/03/25. Homologué : RECQUES SUR HEM FC D 3- NORDAUSQUES FC A 0 par pénalité. Amende 100€ à NORDAUSQUES FC.

SD7H -28639141 LE PORTEL CA PLAGE C – WIERRE EFFROY US B. 1^{er} forfait de WIERRE EFFROY US B (mail du club). Homologué : LE PORTEL CA PLAGE C 3 – WIERRE EFFROY US B 0 par forfait. Amende minorée 12€ à WIERRE EFFROY US.

SD7H -28639142 BOULOGNE SUR MER CONTI C – BOULOGNE MUNICIPAUX B. 2^{ème} forfait de BOULOGNE MUNICIPAUX B. Homologué : BOULOGNE SUR MER CONTI C 3 – BOULOGNE MUNICIPAUX B 0 par forfait. Amende 35€ à BOULOGNE MUNICIPAUX.

SENà8A – 29261104 COULOMBY US B – SAMER RC C. 2^{ème} forfait de SAMER RC C. Homologué : COULOMBY US B 3 – SAMER RC C 0 par forfait. Amende 35€ à SAMER RC.

SENà8A -29261105 CALAIS CATENA D – COLEMBERT AS C. 1^{er} forfait de COLEMBERT AS C (mail du club). Homologué : CALAIS CATENA D 3– COLEMBERT AS C 0 par forfait. Amende minorée 12€ à COLEMBERT AS.

FEMà8D1A -29871927 LANDRETHUN LE NORD US A – COULOGNE ES CALAISIS A. 1^{er} forfait de COULOGNE ES CALAISIS A. Homologué : LANDRETHUN LE NORD US A 3 – COULOGNE ES CALAISIS A 0 par forfait. Amende 15€ à COULOGNE ES CALAISIS. Match retour à LANDRETHUN LE NORD le 29/03/2025.

U 19 D 1 A 28836542 NEUFCHATEL E – CAL.BEAU MARAIS. 1er forfait de CAL.BEAU MARAIS. Homologué : NEUFCHATEL E 3 - CAL.BEAU MARAIS 0 par forfait. Amende 15 euros à CAL.BEAU MARAIS.

U 17 D 1 A 28789004 BERCK AS – ST MARTIN BG. 3^{ème} forfait de ST MARTIN BG. Homologué : BERCK AS 3 - ST MARTIN BG 0 par forfait. Amende 35 euros à ST MARTIN BG.

U 17 D 2 A 28836725 CAMP.GUINES – ARDRES RC. Réserves de CAMP.GUINES sur la qualification et/ ou la participation du/des joueurs Galaad LAVALLEE, MULS Liam, BEUTIN Noé, DEMAEREL Louka, JOLY Mathéo, TALLEUX Antoine, THOMAS Noé du club de RC ARDRES pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de 4 joueurs mutés. Confirmées, appuyées, recevables. Après vérification des licences par la commission, il y a 7 mutés. Homologué : CAMP.GUINES 3 – ARDRES RC 0 par pénalité. Droit remboursé à CAMP.GUINES. Amende 30 euros à ARDRES RC.

U 17 D 2 B 28816233 LE TOUQUET AC – BLARINGHEM US. 3^{ème} forfait de LE TOUQUET AC. Homologué : LE TOUQUET AC 0 - BLARINGHEM AC 3 par forfait. Amende 35 euros à LE TOUQUET AC

U 17 D 3 A 28836902 WIMILLE CO – GROUP. QUIESTEDE ROQUETOIRE B. 2^{ème} forfait de GROUP. QUIESTEDE ROQUETOIRE B. Homologué : WIMILLE CO 3 - GROUP. QUIESTEDE ROQUETOIRE B 0 par forfait. Amende 25 euros à GROUP. QUIESTEDE ROQUETOIRE

U 17 D 3 A 28836904 PAYS DE LA LYS B – ETAPLES HV. 2^{ème} forfait de ETAPLES HV. Homologué : PAYS DE LA LYS B 3 - ETAPLES HV 0 par forfait. Amende 25 euros à ETAPLES HV.

U 15 D 1 A 28818683 LUMBRES O – CALAIS RC. Inscription sur la feuille de match d'un joueur de LUMBRES O suspendu. De ce fait, ce joueur est sanctionné d'un match ferme à compter du 31/03/25 . Homologué : LUMBRES O 0 - CALAIS RC 3 par pénalité. Amende 100 euros à LUMBRES O.

U 15 D 2 A 28818817 ARDRES RC – COULOGNE ES. Non présence de tablette à ARDRES RC. Homologué : ARDRES RC 0 - COULOGNE ES 3 par pénalité. Amende 80 euros à ARDRES RC.

U 15 D 3 B 28841256 SAMER RC – GROUP. LE PORTEL JS. 1er forfait de GROUP. LE PORTEL JS. Homologué : SAMER RC 3 - GROUP. LE PORTEL JS 0 par forfait. Amende 15 euros à GROUP. LE PORTEL JS.

U 15 D 3 E 28819514 GROUP. LYSAAFooter B – RACQUINGHEM/WARDRECQUES. Inscription sur la feuille de match d'un licencié de GROUP. LYSAAFooter B suspendu. De ce fait ce licencié est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 31/03/25. Homologué : GROUP. LYSAAFooter B 0 - RACQUINGHEM/WARDRECQUES 3 par pénalité. Amende 100 euros à GROUP. LYSAAFooter.

U 15 A 8 B 28819784 CAL.BALZAC – LONGUENESSE MALA FOOT FC. 2^{ème} forfait de LONGUENESSE MALA FOOT. Homologué : CAL.BALZAC 3 - LONGUENESSE MALA FOOT 0 par forfait. Amende 25 euros à LONGUENESSE MALA FOOT. Match retour le 19/04/25 à Calais Balzac.

U 15 A 8 B 28819786 HALLINES AS – LONGUENESSE JS C. 1er forfait de LONGUENESSE JS C. Homologué : HALLINES AS 3 - LONGUENESSE JS C 0 par forfait. Amende minorée 10 euros à LONGUENESSE JS.

U 15 A 8 B 28819787 WATTEN CS B – CAL.CATENA. Inscription sur la feuille de match d'un licencié de CAL.CATENA suspendu. De ce fait ce licencié est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 31/03/25. Homologué : WATTEN CS B 3 - CAL.CATENA 0 par pénalité. Amende 100 euros à CAL.CATENA.

U 13 SUD D 4 D 29965530 MERLIMONT FC – FRUGES AS C. 2ème forfait de MERLIMONT FC. Homologué : MERLIMONT FC 0 - FRUGES AS C 3 par forfait. Amende 18 euros à MERLIMONT FC.

U 11 OUEST D 3 F 30018068 BOUL.ESL B – GROUP. LITTORAL C. 2ème forfait de GROUP. LITTORAL C. Homologué : BOUL.ESL B 3 - GROUP. LITTORAL C 0 par forfait. Match retour le 19/04/25 à BOUL.ESL. Amende 18 euros à GROUP. LITTORAL.

U 11 SUD D 3 B 29972058 ATTIN US – DESVRES JS B. 1er forfait de DESVRES JS B. Homologué : ATTIN US 3 - DESVRES JS B 0 par forfait. Match retour le 19/04/25 à ATTIN US. Amende 12 euros à DESVRES JS.

Journées des 15-16/03/2025

SD2A -28633323 GUINES ES A – COULOGNE ES CALAISIS B. Réserve technique sur la validité d'un but par l'équipe de COULOGNE ES CALAISIS, non confirmée, ni appuyée, non recevable. Amende 30€ à COULOGNE. Homologué : GUINES ES A 2 - COULOGNE ES CALAISIS B 1.

SD2B -28633410 LYS AA FC A – LUMBRES O B. Réserve technique de l'équipe de LYS AA FC, non confirmée, ni appuyée, non recevable. Amende 30€ à LYS AA FC. Homologué : LYS AA FC A 2 – LUMBRES O B 2.

SD2C -28633504 ETAPLES AS C – CUCQ AS A. 3ème Forfait de ETAPLES AS C, ce qui entraîne son forfait général. Homologué : ETAPLES AS C 0 – CUCQ AS A 3 par forfait. Amende 62€ à ETAPLES AS.

SD2D -28633651 ISQUES FC A – ST MARTIN BOULOGNE O B. Réserves de ISQUES FC A sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs de l'équipe de ST MARTIN BOULOGNE O B, les joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain. Non confirmées, ni appuyées, non recevables. Homologué : ISQUES FC A 1 – ST MARTIN BOULOGNE O B 3. Amende 30€ à ISQUES FC.

SD3D -28634612 BERCK AS C – BEAURAINVILLE ES B. Participation à la rencontre d'un joueur de BEAURAINVILLE ES B suspendu. De ce fait, ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 31/03/25. Homologué : BERCK AS C 3 – BEAURAINVILLE ES B 0 par pénalité. Amende 100€ à BEAURAINVILLE ES.

SD5A -28635565 MARESQUEL AS A – VERTON FC C. 1^{er} forfait de VERTON FC C. Homologué : MARESQUEL AS A 3 – VERTON FC C 0 par forfait. Amende 25€ à VERTON FC. Match retour à MARESQUEL le 04/05/2025.

SD5D -28635954 MARAIS DE GUINES US B – CALAIS BEAU MARAIS F C. Réserves de CALAIS BEAU MARAIS F C sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs de l'équipe de MARAIS DE GUINES US B, les joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain. Non confirmées, ni appuyées, non recevables. Homologué : MARAIS DE GUINES US B 3 – CALAIS BEAU MARAIS F C 1. Amende 30€ à CALAIS BEAU MARAIS F.

SD6B -28647672 NORTKERQUE AS 95 C – CALAIS COURGAIN A. Rencontre non jouée suite à la mise hors compétition des équipes du club de CALAIS COURGAIN (décision du comité directeur du 05/03/2025 après application de l'article 160 de nos RG). Homologué : NORTKERQUE AS 95 C 3 – CALAIS COURGAIN A 0 par pénalité.

SD6D -28711657 PAYS DE LA LYS C – BOMY US A. Match arrêté à la 70^e mn par Mr l'arbitre suite au manque de joueurs dans l'équipe de BOMY US, 5 joueurs sur un effectif de 12 joueurs inscrits sur la FMI ayant quitté le terrain à la 70^e mn. Homologué : PAYS DE LA LYS C 12 – BOMY US A 0 par pénalité. Amende 220€ à BOMY US pour abandon de terrain.

SD7A -28681655 ST LEONARD D – HESDIN L'ABBE US C. 1^{er} forfait de HESDIN L'ABBE US C. Homologué : ST LEONARD D 3 – HESDIN L'ABBE US C 0 par forfait. Amende 22€ à HESDIN L'ABBE US. Match retour le 04/05/2025 à ST LEONARD.

SD7E -28712069 NIEURLET SL A – SENINGHEN NIELLES VAUDRINGHEM E. 1^{er} forfait de SENINGHEN NIELLES VAUDRINGHEM E. Homologué : NIEURLET SL A 3 – SENINGHEN NIELLES VAUDRINGHEM E 0 par forfait. Amende 22€ à SENINGHEN NIELLES VAUDRINGHEM. Match retour le 04/05/2025 à NIEURLET SL.

SD7G -28712183 TUBERSENT AC B – MERLIMONT FC C. 1^{er} forfait de MERLIMONT FC C. Homologué : TUBERSENT AC B 3 – MERLIMONT FC C 0 par forfait. Amende 22€ à MERLIMONT FC. Match retour le 04/05/2025 à TUBERSENT AC.

SENà8A -29261045 SAMER RC C – COLEMBERT AS C. 2^{ème} forfait de COLEMBERT AS C. Homologué : SAMER RC C 3– COLEMBERT AS C 0 par forfait. Amende 35€ à COLEMBERT AS. Match retour le 04/05/2025 à SAMER RC.

FUTSAL D2A -28939658 RINXENT USO A – CALAIS LJ BEAU MARAIS C. 2^{ème} forfait de. CALAIS LJ BEAU MARAIS C. Homologué : RINXENT USO A 3– CALAIS LJ BEAU MARAIS C 0 par forfait. Amende 35€ à CALAIS LJ BEAU MARAIS.

FEMà8D1A -29871942 MARQUISE US B – LANDRETHUN LE NORD US A. 1^{er} forfait de MARQUISE US B (mail du club). Homologué : MARQUISE US B 0 – LANDRETHUN LE NORD US A 3 par forfait. Amende minorée 10€ à MARQUISE US.

FEMà8D1B -29871997 HUBY ST LEU US A – HELFAUT ES A. 1^{er} forfait de HELFAUT ES A (mail du club). Homologué : HUBY ST LEU US A 3 – HELFAUT ES A 0 par forfait. Amende minorée 10€ à HELFAUT ES.

FEMà8D1B -29871998 RENESCURE JS A – BOURTHES US B. 1^{er} forfait de RENESCURE JS A (mail du club). Homologué : RENESCURE JS A 0 – BOURTHES US B 3 par forfait. Amende minorée 10€ à RENESCURE JS.

FEMà8D1C -29872573 COLEMBERT AS A – WAILLY FC B. 2^{ème} forfait de WAILLY FC B (mail du club). Homologué : COLEMBERT AS A 3– WAILLY FC B 0 par forfait. Amende minorée 20€ à WAILLY FC.

FEMà8D1C -29872574 DANNES US A – CONCHIL AS A. Match joué avec 6 joueuses inscrites sur la FMI dans l'équipe de CONCHIL AS A. Lecture faite des pièces au dossier et de l'application de l'annexe 16 des RG du District, la commission déclare l'équipe de CONCHIL AS A forfait (2^{ème} forfait). Homologué : DANNES US A 3 – CONCHIL AS A 0 par forfait. Amende 25€ à CONCHIL.

U19 D 1 A 28836547 COQUELLES SC – DESVRES JS. 1^{er} forfait de DESVRES JS. Homologué : COQUELLES SC 3 - DESVRES JS 0 par forfait. Amende 15 euros à DESVRES JS.

U 17 D 1 A 28789009 NEUFCHATEL E – LUMBRES O B. 1^{er} forfait de LUMBRES O B. Homologué : NEUFCHATEL E 3 - LUMBRES O B 0 par forfait. Amende 15 euros à LUMBRES O.

U 17 D 2 B 28816235 : LONGFOSSE FLC – LE TOUQUET AC. 4^{ème} forfait de LE TOUQUET AC ce qui entraîne son forfait général. Homologué LONGFOSSE FLC 3 - LE TOUQUET AC 0 par forfait. Amende 45 euros à LE TOUQUET AC.

U 17 D 3 A 28836912 ARDRES RC B – PAYS DE LA LYS B. Réserves de PAYS DE LA LYS B. Confirmées, appuyées, non recevables car mal libellées. Les réserves ayant été corrigées sur la lettre de confirmation sont reprises en réclamation. Après vérification de la feuille de match du 08/03/25 en U 17 D 2 A CAMP.GUINES – ARDRES RC A les joueurs TIBERGHIEEN Hugo 2547405798, GEST Lenny 2548258663, FUMEY Tom 9602399495 sont dans ce cas. La commission décide de donner match perdu à ARDRES RC B par pénalité sans reporter le bénéfice des points à PAYS DE LA LYS B. Homologué : ARDRES RC B 0 - PAYS DE LA LYS B 3 par pénalité. Droits remboursés à

PAYS DE LA LYS. Amende 30 euros à ARDRES RC.

U 17 D 3 A 28836915 ETAPLES HV – COYECQUES /FRUGES. 3ème forfait de ETAPLES HV. Homologué : ETAPLES HV 0 - COYECQUES/FRUGES 3 par forfait. Amende 35 euros à ETAPLES HV.

U 15 D 3 B 28819190 BOULOGNE CONTI – ETAPLES AS B. 1er forfait de ETAPLES AS B. Homologué : BOUL.CONTI 3 - ETAPLES AS B 0 par forfait. Amende 15 euros à ETAPLES AS.

U 15 D 3 C 28819298 GROUP. TERRE D'OPALE – FRETHUN FC. 1er forfait de GROUP. TERRE D'OPALE. Homologué : GROUP. TERRE D'OPALE 0 - FRETHUN FC 3 par forfait. Amende 15 euros à GROUP. TERRE D'OPALE.

U 15 A 8 A 28819609 MARQUISE US B – MONTREUIL US C. 1er forfait de MONTREUIL US C. Homologué : MARQUISE US B 3 - MONTREUIL US C 0 par forfait. Amende 15 euros à MONTREUIL US. Match retour à MARQUISE US le 12/04/25 à 15H30

U 15 A 8 B 28819793 LONGUENESSE JS C – WIZERNES FC. 2ème forfait de LONGUENESSE JS C. Homologué LONGUENESSE JS C 0 - WIZERNES 3 par forfait. Amende 25 euros à LONGUENESSE JS.

U 14 D 1 A Homologué : 28933804 LUMBRES O B 1 – BLEROT PLAGES US B 7

U 13 NORD D 4 E 29964692 CAMP.GUINES – CAL.BEAU MARAIS C. 1er forfait de CAMP.GUINES. Homologué : CAMP.GUINES 0 - CAL.BEAU MARAIS C 3 par forfait. Amende minorée 6 euros à CAMP.GUINES.

U 13 SUD D 2 A 29965369 HESDIN O – DESVRES JS D. 1er forfait de DESVRES JS D. Homologué : HESDIN O 3 - DESVRES JS D 0 par forfait. Amende minorée 6 euros à DESVRES JS.

U 13 SUD D 3 C 29965480 BERCK AS B – BEURAINVILLE ES. 1er forfait de BEURAINVILLE ES. Homologué : BESRCK AS B 3 - BEURAINVILLE ES 0 par forfait. Amende 12 euros à BEURAINVILLE ES.

U 13 SUD D 4 D 29965535 ETAPLES AS B – LE TOUQUET AC B. 1er forfait de LE TOUQUET AC B. Homologué : ETAPLES AS B 3 - LE TOUQUET AC B 0 par forfait. Amende 12 euros à LE TOUQUET AC.

U 13 SUD D 4 D 29965537 CANCHE TERNOISE B – MERLIMONT FC. 3ème forfait de MERLIMONT FC. Homologué : CANCHE TERNOISE B 3 - MERLIMONT FC 0 par forfait. Amende 24 euros à MERLIMONT FC.

U 11 OUEST D 3 F 30022916 LE PORTEL ST D – GROUP. LITTORAL C. 3ème forfait de GROUP. LITTORAL C. Homologué : LE PORTEL ST D 3 - GROUP. LITTORAL C 0 par forfait. Amende 24 euros à GROUP. LITTORAL.

U 11 SUD D 3 C 29972117 CANCHE TERNOISE – CAMIERS AL. 2ème forfait de CAMIERS AL. Homologué : CANCHE TERNOISE 3 - CAMIERS AL 0 par forfait. Amende 18 euros à CAMIERS AL.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure Article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion le Mardi 8/04/25 à 9H30.

Le Président : M. C. FOURNIER

Le Secrétaire : M. F. PLAYE